

La Prestation nationale pour enfants



2001 Rapport d'étape



SP-540-05-02

En quoi consiste la Prestation nationale pour enfants?

La Prestation nationale pour enfants est un partenariat entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux¹, et les Premières nations, qui vise à aider à réduire l'étendue de la pauvreté chez les enfants et à la prévenir.

Grâce aux efforts coordonnés des gouvernements fédéral-provinciaux-territoriaux et des Premières nations, la PNE a amélioré la méthode de versement des prestations et de prestation des services pour enfants aux familles à faible revenu. Cette amélioration du versement des prestations pour enfants vise à favoriser la participation au marché du travail en veillant à ce qu'il soit toujours plus avantageux, pour les familles, de travailler.

Fonctionnement de la PNE

La PNE verse des prestations mensuelles aux familles à faible revenu avec enfants, et offre des prestations et services conçus pour aider les familles à faible revenu dans chaque province et territoire à élever leurs enfants.

Dans le cadre de la PNE, le gouvernement du Canada a augmenté les prestations pour enfants qu'il verse à toutes les familles à faible revenu, par l'entremise du Supplément de la PNE, que les parents travaillent ou touchent l'aide sociale. De leur côté, la plupart des provinces, territoires et Premières nations ont rajusté le soutien du revenu qu'ils accordent pour les enfants du montant intégral ou d'une partie du montant versé par le Supplément de la PNE². Ces rajustements de l'aide sociale ont permis aux provinces et territoires de verser des prestations et d'offrir des services nouveaux et bonifiés aux familles à faible revenu avec enfants.

Dans toutes les provinces et tous les territoires, aucune famille bénéficiaire de l'aide sociale n'a subi une réduction du montant global de soutien du revenu qu'elle reçoit par suite de l'instauration de la PNE.

Comment abattre le « mur de l'aide sociale »

Avant l'instauration de la PNE, se détacher de l'aide sociale pour occuper un emploi signifiait souvent que plusieurs parents ne voyaient seulement qu'une faible amélioration de leurs revenus disponibles parce qu'ils devaient entre autres abandonner des prestations de revenu importantes

qu'ils touchaient au titre de leurs enfants dans le cadre des programmes d'aide sociale. En outre, les familles de travailleurs à faible revenu n'étaient souvent pas admissibles aux prestations supplémentaires pour les services de santé, les soins dentaires et les médicaments d'ordonnance versées aux familles bénéficiaires de l'aide sociale. En conséquence, il est possible que certaines familles aient été en réalité en plus mauvaise situation financière en occupant un emploi peu rémunéré qu'en recevant de l'aide sociale.

La PNE a été conçue pour aider à abattre ce « mur de l'aide sociale » en versant des prestations pour enfants hors du cadre de l'aide sociale et des prestations et services supplémentaires pour enfants, qui continuent d'être versées lorsque les parents prennent un emploi.

Impact de la PNE – Suivi des progrès

Le nombre de familles à faible revenu avec enfants continue de diminuer. La proportion de familles à faible revenu avec enfants est passée de 20,4 p.100 en 1996 à 17,2 p.100 en 1999. Bien que cette diminution soit attribuable pour la plupart à la bonne tenue de l'économie à la fin des années 90, l'initiative de la Prestation nationale pour enfants (PNE) a également contribué à cette tendance en améliorant la situation des familles avec enfants.

Pour la première fois, le document *La Prestation nationale pour enfants – Rapport d'étape: 2001* contient des résultats sur l'impact direct de la PNE sur la prévention et la réduction de l'étendue de la pauvreté chez les enfants, qui constitue un objectif important de la PNE.

PFCE maximale annuelle (incluant le Supplément de la PNE) pour l'année de prestation de juillet 2002 à juin 2003, pour les familles dont le revenu net est inférieur à 22 397 \$ en 2001

NOMBRE D'ENFANTS	PFCE DE BASE ³	SUPPLÉMENT DE LA PNE	TOTAL	PRESTATION MENSUELLE
Premier enfant	1 151 \$	1 293 \$	2 444 \$	203,66
Deuxième enfant	1 151 \$	1 087 \$	2 238 \$	186,50
Troisième enfant et chaque enfant suivant	1 231 \$	1 009 \$	2 240 \$	186,66

Les familles dont le revenu net se situe entre 22 397 \$ et 32 960 \$ en 2001 sont admissibles à la prestation de base maximale de la PFCE et à une partie du SPNE. Les familles dont le revenu net se situe entre 32 960 \$ et 79 000 \$ en 2001 sont admissibles à une partie la prestation de base de la PFCE. En outre, une prestation additionnelle de 228 \$ par an (19,00 \$ par mois) est versée pour chaque enfant de moins de sept ans pour lequel on n'a pas réclamé de déduction pour frais de garde.

En 1999, grâce à la PNE :

- Le revenu de quelque 1,2 million de familles comptant 2,1 millions d'enfants a augmenté.
- Le revenu des familles à faible revenu avec enfant a augmenté, en moyenne, de 775\$³.
- Le nombre de familles à faible revenu a baissé d'environ 2,4 p. 100 (soit quelque 16 500 familles comptant près de 33 800 enfants).
- L'écart de faible revenu (le montant total de revenu dont les familles auraient besoin pour sortir de la catégorie du faible revenu) a été réduit de près de 6,5 p. 100^{4,5}.

Ces tendances positives montrent que la PNE, qui donne de bons résultats, est un bon exemple de collaboration entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les Premières nations.

Contribution du gouvernement fédéral

Le gouvernement du Canada verse des prestations aux familles avec enfants par l'entremise de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE), qui a deux volets :

- La **prestation de base** assure des prestations pour enfants à toutes les familles à revenu faible et moyen. Plus de 80 p. 100 des familles canadiennes avec enfants touchent cette prestation de base.

- Le **Supplément de la PNE** procure des prestations supplémentaires aux familles à faible revenu en plus de la prestation de base. C'est ainsi que le gouvernement du Canada contribue à la PNE.

Davantage de prestations pour les familles canadiennes

L'investissement fédéral dans le Supplément de la PNE, qui est versé dans le cadre de la PFCE, a considérablement augmenté, jusqu'à environ 2,5 milliards de dollars en 2001-2002. Le montant total des bénéficiaires versés aux familles avec enfants par l'entremise de la PFCE s'élevait à environ 7,9 milliards de dollars en 2001-2002.

Depuis 2000, la Prestation fiscale canadienne pour enfants est entièrement indexée, ce qui assure que le montant des prestations augmentera proportionnellement à l'inflation.

En 2002-2003, les prestations maximales versées à la plupart des familles atteindront 2 444 \$ pour le premier enfant, 2 238 \$ pour le deuxième enfant, et 2 240 \$ pour chaque enfant suivant.

Quelque 1,5 million de familles comptant 2,6 millions d'enfants bénéficieront du Supplément de la PNE.

Environ 80 p. 100 de toutes les familles canadiennes comptant environ 5,9 millions d'enfants toucheront la PFCE en 2002-2003.

D'ici à 2004, les prestations maximales de la PFCE, qui comprend le Supplément de la PNE, augmenteront à plus de 2 500 \$ pour le premier enfant et 2 300 \$ pour le deuxième enfant et chaque enfant suivant, soit des prestations totales dépassant 4 800 \$ pour une famille à faible revenu de deux enfants.

Investissements des provinces et territoires dans le cadre de la PNE

Dans le cadre de l'initiative de la PNE, les provinces et territoires investissent dans les programmes et services pour les familles à faible revenu avec enfants.

En 2001-2002 (la troisième année complète de fonctionnement de la PNE), les provinces, les territoires et les Premières nations ont investi environ 734,7 millions de dollars dans les programmes et services liés à la PNE dans cinq secteurs clés :

- **Les prestations pour enfants et les suppléments au revenu gagné** – visant à fournir davantage de fonds aux familles à faible revenu et aider les parents à continuer de travailler et à en arriver à un emploi mieux rémunéré.
- **Les initiatives liées à la garde d'enfants et aux garderies** – visant à aider les familles à faible revenu à assumer les coûts supplémentaires de garde d'enfants liés au travail.
- **Les services à la petite enfance et aux enfants à risque** – visant à aider les familles à faible revenu lorsque leurs enfants sont très jeunes pour qu'elles puissent leur donner un bon départ dans la vie.
- **Les prestations d'assurance-maladie complémentaires** – visant à s'assurer que les familles peuvent continuer de recevoir les prestations de santé importantes lorsqu'elles quittent l'aide sociale pour prendre un emploi.
- **Les autres initiatives liées à la PNE** – visant à offrir des programmes et services afin de satisfaire les besoins particuliers des enfants dans chaque province et territoire.

Les Premières nations et la Prestation nationale pour enfants

Le gouvernement fédéral doit s'assurer que les enfants des Premières nations dans les réserves disposent des mêmes programmes que les autres enfants canadiens. Environ 600 Premières nations de partout au Canada participent à l'initiative de la PNE. Chaque collectivité exécute ses propres programmes liés à la PNE. En 2001-2002, les réinvestissements des Premières nations dans le cadre de la PNE ont été estimées à 59,5 millions de dollars. On peut trouver les détails des programmes et services des Premières nations dans le Rapport d'étape 2001 sur la PNE des Premières nations à paraître. Ce rapport est préparé par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) du Canada.

L'avenir

Pour la première fois, le document *La Prestation nationale pour enfants : Rapport d'étape 2001* révèle que la PNE a réussi à réduire la pauvreté chez les enfants et à la prévenir⁸. Selon les prévisions, l'impact de la PNE sera peut-être encore plus grand en 2000 et 2001. Cet impact sera présenté dans les rapports d'étape sur la PNE futurs.

Bien que ces résultats soient encourageants, nous reconnaissons que des défis restent à relever afin d'aborder l'enjeu de la pauvreté chez les enfants et d'aider les familles à faible revenu.

Une évaluation en profondeur de la PNE est en cours, et ses résultats seront présentés en détail dans le prochain Rapport d'étape sur la PNE.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous rendre au site Web de la Prestation nationale pour enfants, à l'adresse suivante : <http://www.prestationnationalepourenfants.ca>

¹ Le gouvernement du Québec a déclaré être d'accord avec les principes fondamentaux de la Prestation nationale pour enfants (PNE). Le Québec a choisi de ne pas participer à la PNE parce qu'il souhaite conserver le contrôle du soutien du revenu pour les enfants du Québec mais il a adopté une démarche comparable. Dans cette brochure, toutes références à des dispositions conjointes des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux n'incluent pas le Québec.
² On trouvera la description complète des modèles provinciaux-territoriaux de rajustement de l'aide sociale et de réinvestissement dans le document « La Prestation nationale pour enfants : Rapport d'étape 2001 » ou sur le site Web de la Prestation nationale pour enfants, à l'adresse suivante : <http://www.prestationnationalepourenfants.ca>.
³ Les résultats se fondent sur le SFR avant impôt entre juillet 1999 et juin 2000. En se fondant sur le SFR après impôt, le revenu des familles à faible revenu a augmenté, en moyenne, de 765 \$, grâce à la PNE.
⁴ L'analyse de l'incidence ne tient pas compte des 260 millions de dollars dépensés au titre de la PNE, qui auraient été dépensés en 1999, si le Supplément au revenu gagné de 1996 avait été maintenu, et des quelque 160 millions de dollars de réinvestissements et d'investissements provinciaux et territoriaux dans le cadre de la PNE sous forme de prestations en nature en 1999.
⁵ Les résultats se fondent sur le seuil de faible revenu (SFR) avant impôt. En se fondant sur le SFR après impôt, la PNE a réduit le nombre de familles à faible revenu de 5,4 p. 100 (soit 28 500 familles comptant 69 200 enfants). En se fondant sur le SFR après impôt, la PNE a permis de réduire l'écart de faible revenu de 9 p. 100.
⁶ Le gouvernement provincial de l'Alberta varie le montant de la prestation de base que ses résidents reçoivent. La prestation de base pour les Albertains est de 1 055 \$ pour les enfants de moins de sept ans, de 1 126 \$ pour les enfants de sept à 11 ans, de 1 260 \$ pour les enfants de 12 à 15 ans et de 1 335 \$ pour les enfants de 16 et 17 ans, plus un supplément additionnel de 80 \$ par an pour le troisième enfant et chaque enfant suivant.
⁷ La présente brochure ne comprend pas de données sur les investissements et réinvestissements de la province du Québec. Tous les résidents du Québec bénéficiaires de la Prestation fiscale canadienne pour enfants, tout comme les autres Canadiens et Canadiennes. En outre, ils bénéficient des investissements importants réalisés par le gouvernement du Québec, dans le contexte de sa politique de la famille, dans les services pour les familles et les enfants.
⁸ En 1999.

www.prestationnationalepourenfants.ca